



Beauvoir-sur-Mer, le 18 juillet 2023

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

FONCTIONNEMENT – Mise à jour tu tableau de composition du comité syndical
FINANCES – Reprise des dossiers de subventions et marchés liés à la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud-Loire (SAH)
FINANCES – Contribution des membres concernés par la compétence à la carte
FINANCES – Modification budgétaire, liée à la prise de compétence à la carte
FINANCES – Conventions de prestations de services pour la gestion hydraulique des ouvrages
FINANCES – Convention de mise à disposition des éclusiers avec le Syndicat Grand Lieu-Estuaire et Pornic agglo

La Directrice,
Mickaëlle ROUSSELEAU

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

L'ensemble des délibérations a été affiché et publié sur le site Internet du SMBB : le 18 juillet 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023
Date de convocation : 4 juillet 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le **18 JUIL. 2023**
ID : 085-200088771-20230710-2023_D023_FCT-DE

Délibération n°2023_D023_FCT

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 4 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, FERRER Jean-Bernard, GILLET Patrick (suppléant pour BRIAND Pascale), GRALL Yoann, HUGUES Claire, LASSOUS Pascal (suppléant pour GISBERT Thomas), MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- CHARRIER Miguel donne pouvoir à GODEFROY Rosiane

ABSENTS / EXCUSES :

- DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : GRALL Yoann

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

OBJET : FONCTIONNEMENT – Mise à jour tu tableau de composition du comité syndical

Le Président expose :

L'arrêté interdépartemental n°2023-DCL-BICB-1031 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et transformation en syndicat « à la carte » a été signé le 22 juin 2023. Ainsi les nouveaux statuts du SMBB rentrent en application à compter du 1er juillet 2023.

Deux intercommunalités membres ont procédé à des élections de délégués.

- Le 8 juin 2023, Challans Gois communauté a élu deux délégués titulaires et deux délégués suppléants comme le prévoit les nouveaux statuts (7 voix au lieu de 5), et a remplacé un délégué suppléant. Les nouveaux titulaires sont M. CHIFFOLEAU Stéphane et M. GRALL Yoann, et les suppléants sont M. RETUREAU Pascal, GUILLOU Gilles et RONDEAU Raphaël.
- Le 29 juin 2023, Pornic agglo a procédé au changement de deux délégués suppléants. Sont désignés M. PIRAUD Laurent et M. GILLET Patrick.

Le Président propose de procéder à leur installation et mettre à jour le tableau de composition du Comité syndical.

Le Comité syndical,

Vu la délibération du 8 juin 2023 de Challans Gois communauté relative à l'élection des délégués de la communauté de communes au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
Vu la délibération du 29 juin 2023 de Pornic agglo Pays de Retz portant désignation des membres du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
Vu l'arrêté interdépartemental n°2023-DCL-BICB-1031 daté du 22 juin 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et transformation en syndicat « à la carte »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide mettre à jour le tableau de composition du Comité syndical comme annexé,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique

Effectif légal du Comité syndical : 24

Nombre de délégués en exercice : 24

SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF

TABLEAU DE COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

(Président, vice-présidents, membres du bureau et autres délégués)

Fonction	Qualité (M./Mme)	NOM ET PRENOM	Délégués TITULAIRES de l'EPCI-fp de :	Autre mandat électif :
Président	M.	BILLON Jean-Yves	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Beauvoir-sur-Mer
1 ^{er} vice-président	M.	CAUDAL Claude	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Préfailles
2 ^{ème} vice-président	Mme	GODEFROY Rosiane	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire du Le Perrier
3 ^{ème} vice-président	Mme	COESLIER Catherine	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Adjointe à Barbâtre / Vice-Présidente à la CdC de l'île de Noirmoutier
4 ^{ème} vice-président	M.	BATARD Yves	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Adjoint à Macheoul-Saint-Même
1 ^{er} membre bureau	M.	PIPAUD Vincent	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Adjoint à Saint-Hilaire-de-Riez
2 ^{ème} membre bureau	M.	ROUSSEAU Sébastien	Communauté de communes Vie et Boulogne	Adjoint à Falleron
Délégué titulaire	Mme	BRIAND Pascale	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Les Moutiers-en-Retz
Délégué titulaire	M.	BUTON Didier	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Saint-Urbain
Délégué titulaire	M.	CARRARA Patricia	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Conseiller à La Bernerie-en-Retz
Délégué titulaire	M.	CHARRIER Miguel	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Adjoint à Saint-Jean-de-Monts
Délégué titulaire	M.	CHIFFOLEAU Stéphane	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Adjoint à la Garnache
Délégué titulaire	M.	PETRARU Cyril	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Conseiller municipal à Barbâtre
Délégué titulaire	M.	DENIS Pascal	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire de La Barre-de-Monts
Délégué titulaire	M.	FERRER Jean-Bernard	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Villeneuve-en-Retz
Délégué titulaire	M.	GABORIT Fabien	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Adjoint à Noirmoutier-en-l'île / Président de CdC de l'île de Noirmoutier
Délégué titulaire	M.	GISBERT Thomas	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Bouin
Délégué titulaire	M.	GRALL Yoann	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Bois-de-Céné
Délégué titulaire	M.	GRONDIN Raoul	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire de Notre-Dame-de-Monts
Délégué titulaire	Mme	HUGUES Claire	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Ajointe à Pornic Conseillère régionale des Pays de la
Délégué titulaire	M.	MENUET Jean-Luc	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Sallertaine
Délégué titulaire	M.	PARAIS Philippe	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Adjoint à Saint-Etienne-de-Mer-Mor
Délégué titulaire	M.	PEROYS Bernard	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Adjoint à Paulx
Délégué titulaire	M.	SIGWALT Richard	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Saint-Gervais

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
 Reçu en préfecture le 18/07/2023
 Publié le **18 JUL. 2023**
 ID : 085-200088771-20230710-2023_D023_FCT-DE

Fonction	Qualité (M./Mme)	NOM ET PRENOM	Délégués SUPPLEANTS de l'EPCI-fp de :
Délégués suppléants	M.	ROCHER Nicolas	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz
	Mme	COUILLEAU Françoise	
	M.	PIRAUD Laurent	
	M.	Patrick GILLET	
	M.	ROCHER Hubert	
	M.	ROBIN Laurent	Communauté de communes Sud Retz Atlantique
	M.	GAUTHIER Christian	
	Mme	GOUON Flore	
	M.	PACAUD Mickaël	Communauté de communes Challans Gois Communauté
	M.	RETUREAU Pascal	
	M.	LASSOUS Pascal	
	M.	ROBIN Jean-Pierre	
	M.	COUTANCEAU Jacques	
	M.	GUILLOU Gilles	Communauté de communes Océan Marais de Monts
	M.	RONDEAU Raphaël	
M.	ROUILLE Jean-Michel		
M.	ROLLAND Bénédicte		
M.	LADIN Daniel		
Mme	LAUNAY Véronique	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	
M.	BALAT Yan		
M.	ADRIEN Pierrick		
M.	BRUNET Jean-Pierre	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	
M.	DUBOIS Jean-Marc		
M.	GUILBEAU Jean-Paul	Communauté de communes Vie et Boulogne	

Fait à Beauvoir-sur-Mer, le 10 juillet 2023

Cachet du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf



SEANCE DU 10 JUILLET 2023
Date de convocation : 4 juillet 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le **18 JUL. 2023**
ID : 085-200088771-20230710-2023_D024_FIN-DE

Délibération n°2023_D024_FIN

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 4 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, FERRER Jean-Bernard, GILLET Patrick (suppléant pour BRIAND Pascale), GRALL Yoann, HUGUES Claire, LASSOUS Pascal (suppléant pour GISBERT Thomas), MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- CHARRIER Miguel donne pouvoir à GODEFROY Rosiane

ABSENTS / EXCUSES :

- DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : GRALL Yoann

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

OBJET : FINANCES – Reprise des dossiers de subventions et marchés liés à la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud-Loire (SAH)

Le Président expose :

A compter du 1^{er} juillet 2023, 4 membres du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) ont délibéré pour lui transférer la compétence à la carte « Gestion des milieux aquatiques » sur les bassins versants du Falleron, Loup pendu et Dain, avec la mise à disposition de 7 ouvrages hydrauliques.

En parallèle, le 7 mars 2023, le comité syndical du Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud-Loire (SAH) décidait de sa dissolution au 30 juin 2023, avec le transfert d'agents du SAH au SMBB.

Le 22 juin 2023, deux arrêtés interdépartementaux ont été signés :

- L'un autorisant la dissolution du syndicat mixte fermé d'aménagement hydraulique du sud de la Loire (SAH) au 30 juin 2023, et avec une annexe listant les contrats, marchés et conventions transférés au SMBB ;
- L'autre (n°2023-DCL-BICB-1331) portant modification des statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) et transformation à la carte.

Au vu de ces décisions, il est proposé que le SMBB reprenne les droits et obligations des dossiers suivants du SAH :

- La convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LIFE Salina LIFE 17 NAT/FR/000519 signé avec la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique, sur la période du 2 juillet 2018 au 31 août 2023 et prolongée jusqu'au 31 août 2024.
- Le marché public de travaux (n°2021-01) relatif aux « travaux de restauration morphologique des cours d'eau des bassins versants du Falleron, du Loup pendu, Acheneau et du Tenu », accord-cadre à bon de commande avec la SARL Thouzeau de Beauvoir sur Mer, pour les lots suivants :
 - o Lot 1 : travaux sur le lit mineur - Secteur Falleron côtiers
 - o Lot 6 : travaux en marais - Secteur Falleron côtiers
- L'arrêté interdépartemental n°20-DDTM85-727 du 14 décembre 2020 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, et déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, concernant le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) secteur Baie de Bourgneuf 2021-2026 (85-2019-00575 et AEU-85-2019-69).

- Les accords de subventions en cours liés au CTMA Falleron côtiers et au projet LIFE Salina auprès des financeurs : Agence de l'eau, Conseil régional des Pays de la Loire, Conseil départemental de la Vendée et Cap Atlantique pour le fonds européen LIFE (cf. détail ci-après).

Action	Financier	Imputation comptable	N° dossier	Date d'éligibilité	Date de notification	Montant éligible	Montant subvention attendue	%		
CT EAU Falleron côtiers 2021										
Action n° 14 - Curage 2021 Action en marais Restauration milieux aquatiques & restauration de mares & arrachage jussie	AEIB	1328	210445401	16/07/2021	18/11/2021	73 889,00 €	22 166,70 €	30%		
			210445402	16/07/2021	18/11/2021	24 000,00 €	12 000,00 €	50%		
Travaux sur les cours d'eau (Action n° 13)	AEIB	1328	210445701	23/07/2021	22/10/2021	224 345,00 €	112 172,50 €	50%		
LIFE SALINA										
Curage Marais de Millac 2021	AEIB	1328	210361501	03/06/2021	01/11/2021	54 600,00 €	16 380,00 €	30%		
CT EAU Falleron côtiers 2022										
Action n° 14 - Curage 2022 et jussie	AEIB	1328	220494301	20/04/2022	07/06/2022	90 000,00 €	27 000,00 €	30%		
			Région	1322	2022-07848	08/07/2022	18/07/2022	123 582,00 €	24 729,00 €	20%
Actions Marais Pose de clôtures et aménagement d'abreuvoirs	AEIB	1328	220440001	30/03/2022	19/05/2022	34 980,00 €	17 490,00 €	50%		
			Dpt 85	1323	2022/HA002273	20/05/2022	20/05/2022	12 500,00 €	3 750,00 €	30%
			Région	1322	2022_07847	08/07/2022	18/07/2022	12 500,00 €	3 750,00 €	20%
			AEIB	1328	220592601	21/04/2022	29/09/2022	23 990,00 €	11 995,00 €	50%
Actions en marais Mares et berges	AEIB	1328	2022_11163	21/07/2022	21/12/2022	49 440,00 €	14 832,00 €	30%		
			Région	1322	2022_11163	22/07/2022	21/12/2022	15 500,00 €	4 480,00 €	29%
Actions sur la continuité et la ligne d'eau AV3	AEIB	1328	2022_11164	20/07/2022	21/12/2022	334 648,00 €	25 816,00 €	8%		
Restauration du lit mineur des Cours d'eau AV4	AEIB	1328	2022_11164	20/07/2022	21/12/2022	334 648,00 €	25 816,00 €	8%		
CT EAU Falleron côtiers 2023										
Animation du CTEAU FALLERON COTIER	AEIB	7478	220686601	01/12/2022	05/12/2022	111 750,00 €	55 875,00 €	50%		

Le Comité syndical,

Vu la délibération du 7 mars 2023 du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire portant sur sa dissolution et le transfert d'agents vers le SMBB à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération 2023-147 du 23 mars 2023 de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB avec mise à disposition de 3 ouvrages hydrauliques, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération 2023D53 du 11 avril 2023 de la Communauté de communes Vie et Boulogne portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération du 12 avril 2023 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB avec mise à disposition de 5 ouvrages hydrauliques, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération du 27 avril 2023 de la Communauté de communes Challans Gois communauté portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB avec mise à disposition de 3 ouvrages hydrauliques, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu l'arrêté interdépartemental du 22 juin 2023 autorisant la dissolution du syndicat mixte fermé d'aménagement hydraulique du sud de la Loire (SAH) au 30 juin 2023, avec en annexe la liste des contrats, marchés et conventions transférés au SMBB ;

Vu l'arrêté interdépartemental n°2023-DCL-BICB-1031 du 22 juin 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de la baie de Bourgneuf (SMBB) et transformation à la carte.

Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de reprendre les droits et obligations des contrats, marchés et conventions listés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches utiles pour le transfert de ces dossiers et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier, signer et engager les contrats relevant des charges à caractère général pour assurer le bon fonctionnement du syndicat (lié à la prise de nouvelles compétences) et dans la limite fixée par le budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 10 JUILLET 2023
Date de convocation : 4 juillet 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le **18 JUIL. 2023**
ID : 085-200088771-20230710-2023_D025_FIN-DE

Délibération n°2023_D025_FIN

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 4 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, FERRER Jean-Bernard, GILLET Patrick (suppléant pour BRIAND Pascale), GRALL Yoann, HUGUES Claire, LASSOUS Pascal (suppléant pour GISBERT Thomas), MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- CHARRIER Miguel donne pouvoir à GODEFROY Rosiane

ABSENTS / EXCUSES :

- DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : GRALL Yoann

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

OBJET :	FINANCES – Contribution des membres concernés par la compétence à la carte
----------------	---

Le Président expose :

Le 7 mars 2023, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud-Loire (SAH) votait son budget primitif pour l'année entière 2023, avec la participation de ses membres en détaillant leur répartition par secteur géographique.

⇒ **La participation statutaire (= gestion hydraulique)**

EPCI	Montant voté 2023	Acompte effectué	Solde à répartir	Participation statutaire					
				SMBB 35,85%		SGLE 48,17%		Structure littorale 17,98%	
				surface	Montant affecté	surface	Montant affecté	surface	Montant affecté
Challans Gois Communauté	79 495,00 €	39 747,50 €	39 747,50 €	100%	39 747,50 €				
CC Sud Estuaire	73 301,92 €	36 650,96 €	36 650,96 €			21%	7 696,70 €	79%	28 954,26 €
CC Sud Retz Atlantique	74 542,67 €	37 271,34 €	37 271,33 €	45%	16 772,10 €	55%	20 499,23 €		- €
CA Pomic Agglo Pays de Retz	111 000,00 €	55 500,00 €	55 500,00 €	14%	7 770,00 €	74%	41 070,00 €	12%	6 660,00 €
CC Vie et Boulogne	13 433,25 €	6 716,62 €	6 716,63 €	100%	6 716,63 €				- €
Nantes Métropole	30 733,51 €	15 366,76 €	15 366,75 €			100%	15 366,75 €		- €
Grand-Lieu Communauté	13 602,98 €	6 801,49 €	6 801,49 €			100%	6 801,49 €		- €
	396 109,33 €	198 054,67 €	198 054,66 €		71 002,60 €		91 441,84 €		35 610,23 €

⇒ **La participation pour le financement des postes du CT EAU**

EPCI	Budget 2023 voté au SAH pour les postes CT EAU		
	CT EAU Falléron côtiers	CT EAU Acheneau Tenu	TOTAL
Challans Gois communauté	38 410,00 €	- €	38 410,00 €
Pornic agglo Pays de Retz	16 700,00 €	52 200,00 €	68 900,00 €
Sud Retz Atlantique	20 875,00 €	27 840,00 €	48 715,00 €
Sud Estuaire	- €	19 720,00 €	19 720,00 €
Vie et Boulogne	7 515,00 €	- €	7 515,00 €
Grand Lieu communauté	- €	6 960,00 €	6 960,00 €
Nantes métropole	- €	9 280,00 €	9 280,00 €
TOTAL	83 500,00 €	116 000,00 €	199 500,00 €

Le SAH n'a sollicité auprès de ses 7 membres que 50% des participations statutaires pour couvrir ses charges du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, il n'a pas sollicité la participation pour les postes du CT Eau Falleron côtiers, ni la part pour les investissements.

Sa dissolution étant effective au 30 juin 2023, et les 4 EPCI-fp membres du SAH ayant délibéré pour le transfert vers le SMBB, il est proposé que le SMBB sollicite le solde restant de ces contributions auprès des 4 EPCI-fp concernés par la compétence à la carte, sur la base votée en mars mais en appliquant la clé de répartition fixée dans les statuts du SMBB en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023.

Concernant les investissements, un programme de travaux (restauration en marais, arrachage Jussie et renaturation de cours d'eau, ...) a été établi pour 2023 avec un plan de financement. Le reste à charge pour les 4 EPCI-fp est de l'ordre de 20%. Ce reste à charge est réparti selon la situation géographique des travaux, comme stipulé dans les statuts du SMBB.

Ainsi le montant des participations pour ces 4 EPCI-fp se répartit de la manière suivante :

Montant de participation des EPCI-fp concernés par la compétence à la carte						
EPCI-fp membres concernés par la carte	Clé de répartition selon les statuts SMBB au 1er juillet 2023	Gestion hydraulique	Programme de travaux CT EAU Falleron côtiers			TOTAL
			Montant avec la clé de répartition	Intervention Jussie	Investissement	
			Montant avec la clé de répartition	Montant sans clé de répartition	Montant sans clé de répartition	
Challans Gois communauté	46,6%	33 087,21 €	38 911,00 €		25 704,00 €	97 702,21 €
Pornic aggro Pays de Retz	11,2%	7 952,29 €	9 352,00 €		11 496,00 €	28 800,29 €
Sud Retz Atlantique	34,0%	24 140,88 €	28 390,00 €	3 690,00 €	12 696,00 €	68 916,88 €
Vie et Boulogne	8,2%	5 822,21 €	6 847,00 €		17 760,00 €	30 429,21 €
TOTAL	100,0%	71 002,60 €	83 500,00 €	3 690,00 €	67 656,00 €	225 848,60 €

Le Comité syndical,

Vu la délibération du 7 mars 2023 du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire portant sur le vote du budget primitif pour l'année 2023 ;

Vu la délibération 2023-147 du 23 mars 2023 de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB avec mise à disposition de 3 ouvrages hydrauliques, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération 2023D53 du 11 avril 2023 de la Communauté de communes Vie et Boulogne portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération du 12 avril 2023 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB avec mise à disposition de 5 ouvrages hydrauliques, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération du 27 avril 2023 de la Communauté de communes Challans Gois communauté portant adhésion aux compétences à la carte du SMBB avec mise à disposition de 3 ouvrages hydrauliques, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu l'arrêté interdépartemental du 22 juin 2023 autorisant la dissolution du syndicat mixte fermé d'aménagement hydraulique du sud de la Loire (SAH) au 30 juin 2023, avec en annexe la liste des contrats, marchés et conventions transférés au SMBB ;

Vu l'arrêté interdépartemental n°2023-DCL-BICB-1031 du 22 juin 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de la baie de Bourgneuf (SMBB) et transformation à la carte ;

Vu le programme des travaux établi pour 2023 avec le plan de financement ;

Entendu l'exposé du Président ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 18 JUIL. 2023 
ID : 085-200088771-20230710-2023_D025_FIN-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve les montants des contributions 2023 pour les 4 membres concernés par la compétence à la carte, comme suit :

Montant de participation des EPCI-fp concernés par la compétence à la carte

EPCI-fp membres concernés par la carte	Clé de répartition selon les statuts SMBB au 1er juillet 2023	Gestion hydraulique	Programme de travaux CT EAU Falleron côtiers			TOTAL
			Fonctionnement	Intervention Jussie	Investissement	
			Montant avec la clé de répartition	Montant sans clé de répartition	Montant sans clé de répartition	
Challans Gols communauté	46,6%	33 087,21 €	38 911,00 €		25 704,00 €	97 702,21 €
Pornic aggro Pays de Retz	11,2%	7 952,29 €	9 352,00 €		11 496,00 €	28 800,29 €
Sud Retz Atlantique	34,0%	24 140,88 €	28 390,00 €	3 690,00 €	12 696,00 €	68 916,88 €
Vie et Boulogne	8,2%	5 822,21 €	6 847,00 €		17 760,00 €	30 429,21 €
TOTAL	100,0%	71 002,60 €	83 500,00 €	3 690,00 €	67 656,00 €	225 848,60 €

- Demande à Monsieur le Président de solliciter la totalité de ces contributions auprès des 4 membres avec un versement en une seule fois ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



Délibération n°2023_D026_FIN

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 4 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, FERRER Jean-Bernard, GILLET Patrick (suppléant pour BRIAND Pascale), GRALL Yoann, HUGUES Claire, LASSOUS Pascal (suppléant pour GISBERT Thomas), MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- CHARRIER Miguel donne pouvoir à GODEFROY Rosiane

ABSENTS / EXCUSES :

- DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARRAIS Philippe, PETRARU Cyril, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : GRALL Yoann

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

<u>OBJET :</u>	FINANCES – Modification budgétaire, liée à la prise de compétence à la carte
-----------------------	---

Le Président expose :

Avec la prise de nouvelles compétences à compter du 1^{er} juillet 2023, il convient de modifier le budget pour intégrer les nouvelles dépenses liées. Ces dépenses portent sur les charges de 4 agents supplémentaires, la gestion hydraulique des 7 ouvrages mis à disposition et les travaux inscrits dans le contrat territorial Falleron côtiers et dans le projet LIFE Sallina.

⇒ **VOLET GESTION HYDRAULIQUE**

Le budget de ce volet vise à assurer les manœuvres, l'entretien et la maintenance des 7 ouvrages mis à disposition et à restaurer en régie le vannage du Port la Roche.

En fonctionnement, il est prévu un budget de 175 155 € pour 6 mois avec en :

⇒ **Dépenses :**

- Chap. 011 – 64 495 € de charges à caractère général : électricité pour les ouvrages, frais pour le fonctionnement du service (carburant, maintenance, assurance, ...) et 52 k€ de fournitures pour la restauration du vannage du port la Roche
- Chap. 012 – 47 310 € de charges en personnel de l'éclusier du SMBB et de la mise à disposition des éclusiers du syndicat de Grand Lieu-Estuaire
- Chap. 023 – 63 350 € de virement à la section d'investissement

⇒ **Recettes réelles :**

- Chap. 013 - Des atténuations de charges liées à la mise à disposition de l'éclusier du SMBB et des titres-restaurant : 8 800 €
- Les contributions des 4 membres concernés : 71 002,60 €
- La participation de l'Union des marais et de l'association d'irrigation des marais du Sud de la Loire au fonctionnement des ouvrages : 8 681,50 €
- La participation de Pornic agglo pour les manœuvres sur le vannage de Millac : 5 575 €
- La participation de Sud Retz Atlantique pour les interventions sur la pompe située sur la Route de Challans à Machecoul-Saint-Même : 1 112,50 €

En investissement, il est prévu un budget de 88 000 € pour 6 mois avec en :

⇒ Dépenses :

- 8 000 € pour la mise à sec du Port la Roche (atardeau et vidange) ;
- 80 000 € en opérations d'ordre liées aux travaux en régie de restauration du vannage de Port la Roche (fournitures et temps passé).

⇒ Recettes :

- 63 350 € de virement à la section de fonctionnement ;
- 24 650 € la participation de l'Union des marais et de l'association d'irrigation des marais du Sud de la Loire à l'investissement sur les ouvrages.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	DM (gestion hydraulique)	FONCTIONNEMENT	DM (gestion hydraulique)
011 - Charges à caractères général	64 495,00 €	013 - Atténuations de charges	8 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	47 320,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 - Autres charges de gestion courante		74 - Dotations, subventions et participations	86 355,00 €
66 - Charges financières		75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Total opérations réelles	111 805,00 €	Total opérations réelles	95 155,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		007 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	
023 - Virement à la section d'investissement	63 350,00 €		
Total opérations d'ordre	63 350,00 €	Total opérations d'ordre	80 000,00 €
TOTAL	175 155,00 €	TOTAL	175 155,00 €
INVESTISSEMENT	DM (gestion hydraulique)	INVESTISSEMENT	DM (gestion hydraulique)
16 - Emprunts		10 - Dotations, fonds divers et réserves	
20 - Immobilisations incorporelles		13 - Subventions d'investissement	24 650,00 €
21 - Immobilisations corporelles		16 - Emprunts et dettes assimilées	
23 - Travaux en cours	8 000,00 €		
Total opérations réelles	8 000,00 €	Total opérations réelles	24 650,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
020 - Dépenses imprévues	80 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
040 - Opération d'ordre de transfert		041 - Opérations patrimoniales	
041 - Opérations patrimoniales		021 - Virement de la section de fonctionnement	63 350,00 €
		024 - Produits de cession	
Total opérations d'ordre	80 000,00 €	Total opérations d'ordre	63 350,00 €
TOTAL	88 000,00 €	TOTAL	88 000,00 €

⇒ **VOLET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Le budget de ce volet intègre les travaux prévus dans le Contrat territorial Falleron côtiers en cours et le projet LIFE Sallina.

En fonctionnement, il est prévu un budget de 89 420 € pour 6 mois avec en :

⇒ Dépenses :

- Chap. 011 – les charges liées au fonctionnement du service (~22 000 €) et la prestation d'arrachage de plantes invasives réalisée par Retz'Agir sur Sud Retz Atlantique (4 920 €)
- Chap. 012 – 55 930 € de charges en personnel de deux techniciens bassin versant/Milieux aquatiques et d'un administratif
- Chap. 023 - Virement à la section d'investissement : 4 770 €

⇒ Recettes :

- Chap. 013 - Des atténuations de charges liées aux titres-restaurant : 1 000 €
- Les contributions des 4 membres concernés au poste : 83 500 €
- La participation supplémentaire de Sud Retz Atlantique à l'arrachage Jussie (3 690 €)
- La subvention du Conseil départemental 44 pour l'arrachage Jussie (1 230 €)

En investissement, il est prévu un budget de 344 920 € pour 6 mois avec en :

⇒ Dépenses :

- Chap. 20 - Frais d'insertion pour études (1 000 €)
- Chap. 21 – Matériels, ordinateur et mobilier pour les nouveaux agents (5 640 €)
- Chap. 23 –
 - Travaux prévus dans le programme CT Eau Falleron côtiers (cf doc joint) pour 318 280 € TTC :
 - Restauration de 31 390 ml d'étiérs avec pêches de sauvegarde sur Challans Gois, Sud Retz Atlantique et Pornic agglo : 123 480 € TTC
 - Actions complémentaires dans le marais avec la mise en place de clôtures et la création/restauration de mares sur Challans Gois et Sud Retz Atlantique : 42 000 € TTC
 - Restauration morphologique de 2 230 ml de cours d'eau sur Vie et Boulogne : 88 800 € TTC
 - Actions de limitation du ruissellement et de transfert sur les masses d'eau du Falleron amont et du Loup pendu (création de talus, de bassin tampon et travaux sur les fossés) : 54 000 € TTC
 - Restauration de 7 lagunes dans les marais salés de Beauvoir sur Mer et Bouin dans le cadre du projet LIFE Sallina : 30 000 € TTC.

⇒ Recettes :

- Les contributions totales des 4 membres concernés aux investissements : 67 656 €
- Les soldes des subventions du SAH à recevoir : 180 000 €
- Les avances de subventions sur travaux à engager pour :
 - Conseil régional des Pays de la Loire : 19 000 €
 - Conseil département de la Loire-Atlantique : 15 000 €
 - Conseil départemental de la Vendée : 4 600 €
 - Agence de l'eau : 64 700 €

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	DM (milieux aquatiques)	FONCTIONNEMENT	DM (milieux aquatiques)
011 - Charges à caractère général	27 220,00 €	013 - Atténuations de charges	1 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	55 930,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	88 420,00 €
66 - Charges financières	- €	75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles	- €	76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Total opérations réelles	84 650,00 €	Total opérations réelles	89 420,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	
023 - Virement à la section d'investissement	4 170,00 €		
Total opérations d'ordre	4 770,00 €	Total opérations d'ordre	- €
TOTAL	89 420,00 €	TOTAL	89 420,00 €
INVESTISSEMENT	DM (milieux aquatiques)	INVESTISSEMENT	DM (milieux aquatiques)
16 - Emprunts		10 - Dotations, fonds divers et réserves	
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	340 150,00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 640,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
23 - Travaux en cours	338 280,00 €		
Total opérations réelles	344 920,00 €	Total opérations réelles	340 150,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
020 - Dépenses Imprévues		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
040 - Opération d'ordre de transfert		041 - Opérations patrimoniales	
041 - Opérations patrimoniales		021 - Virement de la section de fonctionnement	4 770,00 €
		024 - Produits de cession	
Total opérations d'ordre	- €	Total opérations d'ordre	4 770,00 €
TOTAL	344 920,00 €	TOTAL	344 920,00 €

En conséquence, il est proposé de modifier le budget primitif est modifié de la manière suivante :

⇒ La section de fonctionnement passe de 1 051 001,97 € à 1 314 576,97 € (+ 264 575 €) ;

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT	BP 2023 voté en mars	DM total	TOTAL BP+DM	FONCTIONNEMENT	BP 2023 voté en mars	DM total	TOTAL BP+DM
011 - Charges à caractère général	505 500,00 €	91 715,00 €	597 215,00 €	011 - Atténuations de charges	€	9 800,00 €	9 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	445 430,00 €	103 240,00 €	548 670,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	€	€	€
65 - Autres charges de gestion courante	58 160,00 €	1 500,00 €	59 660,00 €	78 - Dotations, subventions et participations	830 000,00 €	174 775,00 €	1 004 775,00 €
66 - Charges financières	€	€	€	75 - Autres produits de gestion courante	€	€	€
67 - Charges exceptionnelles	€	€	€	76 - Produits financiers	€	€	€
				77 - Produits exceptionnels	€	€	€
				78 - Reprise sur amortissements et provisions	151 800,00 €	€	151 800,00 €
Total opérations réelles	1 009 090,00 €	196 455,00 €	1 205 545,00 €	Total opérations réelles	981 800,00 €	184 575,00 €	1 166 375,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 905,41 €	€	10 905,41 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	€	80 000,00 €	80 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 006,56 €	€	6 006,56 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	68 201,97 €	€	68 201,97 €
023 - Virement à la section d'investissement	24 000,00 €	68 120,00 €	92 120,00 €		€	€	€
Total opérations d'ordre	40 911,97 €	68 120,00 €	109 031,97 €	Total opérations d'ordre	68 201,97 €	80 000,00 €	148 201,97 €
TOTAL	1 050 001,97 €	264 575,00 €	1 314 576,97 €	TOTAL	1 050 001,97 €	264 575,00 €	1 314 576,97 €

⇒ La section d'investissement passe de 40 243,16 € à 473 163,16 € (+432 920 €).

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2023 voté en mars	DM total	Total BP+DM	INVESTISSEMENT	BP 2023 voté en mars	DM total	TOTAL BP+DM
16 - Emprunts	€	€	€	10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 337,75 €	€	5 337,75 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	1 000,00 €	16 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	€	364 800,00 €	364 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	22 010,00 €	5 640,00 €	27 650,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	€	€	€
23 - Travaux en cours	€	346 280,00 €	346 280,00 €		€	€	€
Total opérations réelles	37 010,00 €	352 920,00 €	389 930,00 €	Total opérations réelles	5 337,75 €	364 800,00 €	370 137,75 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 233,16 €	€	3 233,16 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	€	€	€
020 - Dépenses imprévues	€	80 000,00 €	80 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 905,41 €	€	10 905,41 €
040 - Opération d'ordre de transfert	€	€	€	041 - Opérations patrimoniales	€	€	€
041 - Opérations patrimoniales	€	€	€	021 - Virement de la section de fonctionnement	24 000,00 €	68 120,00 €	92 120,00 €
				024 - Produits de cession	€	€	€
Total opérations d'ordre	3 233,16 €	80 000,00 €	83 233,16 €	Total opérations d'ordre	34 905,41 €	68 120,00 €	103 025,41 €
TOTAL	40 243,16 €	432 920,00 €	473 163,16 €	TOTAL	40 243,16 €	432 920,00 €	473 163,16 €

Deux codes comptables analytiques supplémentaires sont en place pour bien distinguer ces dépenses entre ces deux volets et aussi des dépenses du tronc commun (= compétence obligatoire des 7 EPCI-fp).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve la modification budgétaire et vote par chapitre le budget modifié comme suit :

- o Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	TOTAL BP+DM	FONCTIONNEMENT	TOTAL BP+DM
011 - Charges à caractères général	597 215,00 €	013 - Atténuations de charges	9 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	548 670,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
65 - Autres charges de gestion courante	59 660,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 004 775,00 €
66 - Charges financières	- €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	76 - Produits financiers	- €
	- €	77 - Produits exceptionnels	- €
	- €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	151 800,00 €
Total opérations réelles	1 205 545,00 €	Total opérations réelles	1 166 375,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 905,41 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 006,56 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	68 201,97 €
023 - Virement à la section d'investissement	92 120,00 €		- €
Total opérations d'ordre	109 031,97 €	Total opérations d'ordre	148 201,97 €
TOTAL	1 314 576,97 €	TOTAL	1 314 576,97 €

- o Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Total BP+DM	INVESTISSEMENT	TOTAL BP+DM
16 - Emprunts	- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 337,75 €
20 - Immobilisations incorporelles	16 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	364 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	27 650,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
23 - Travaux en cours	346 280,00 €		- €
Total opérations réelles	389 930,00 €	Total opérations réelles	370 137,75 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 233,16 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
020 - Dépenses imprévues	80 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 905,41 €
040 - Opération d'ordre de transfert	- €	041 - Opérations patrimoniales	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	92 120,00 €
	- €	024 - Produits de cession	- €
Total opérations d'ordre	83 233,16 €	Total opérations d'ordre	103 025,41 €
TOTAL	473 163,16 €	TOTAL	473 163,16 €

- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses prévues au présent budget modifié et à solliciter les subventions auprès des financeurs tels que présentés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 10 JUILLET 2023
Date de convocation : 4 juillet 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le **18 JUIL. 2023** 
ID : 085-200088771-20230710-2023_D027_FIN-DE

Délibération n°2023_D027_FIN

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 4 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, FERRER Jean-Bernard, GILLET Patrick (suppléant pour BRIAND Pascale), GRALL Yoann, HUGUES Claire, LASSOUS Pascal (suppléant pour GISBERT Thomas), MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- CHARRIER Miguel donne pouvoir à GODEFROY Rosiane

ABSENTS / EXCUSES :

- DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : GRALL Yoann

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

OBJET : FINANCES – Conventions de prestations de services pour la gestion hydraulique des ouvrages

Le Président expose :

La gestion hydraulique des marais du sud-Loire et du marais breton nord réalimenté était gérée par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) sud-Loire jusqu'à sa dissolution le 30 juin 2023.

A compter du 1^{er} juillet 2023, les syndicats mixtes fermés de Grand-Lieu Estuaire (SGLE) et de la Baie de Bourgneuf (SMBB) par transfert de leurs membres (les EPCI-fp), interviennent sur leurs territoires respectifs définis par leurs statuts, « dans le domaine de la gestion des ouvrages hydrauliques, rattachés à la compétence GEMA, nécessaire et indissociable à la préservation, au maintien et à la restauration du caractère humide des marais. Cette gestion permet d'assurer la pérennité des fonctions de ces milieux remarquables : biodiversité, capacité de stockage de l'eau en période de crue, épuration des eaux... ».

A ce titre, en application des articles L1321-1 et L1322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI-fp, avec le transfert de cette compétence « GEMA », ont mis à disposition des ouvrages hydrauliques, pour que leurs syndicats mixtes fermés en assurent leur gestion.

Toutefois, la manœuvre de ces mêmes ouvrages hydrauliques, sur une période donnée, peut être liée à un usage particulier et non lié à la mission statutaire GEMAPI. Il s'agit notamment de la réalimentation des marais en eau douce, de l'apport d'eau douce pour l'irrigation des cultures situées en amont du marais, des prises d'eau salée ou encore de chasses d'eau pour l'entretien de la partie maritime du chenal du Port du Collet.

Une quote-part de répartition des dépenses a été établie entre les bénéficiaires pour chaque ouvrage, comme suit :

Nom de l'ouvrage hydraulique	Quote-part de participation financière sur les dépenses totales relatives à la gestion hydraulique des ouvrages			
	SMBB	Union des Marais Sud-Loire	Association d'irrigation du secteur des marais du sud-Loire	SIVOM du Port du Collet
Vannage de la Perrière	50%	45 %	5 %	- %
Vannage au pont « route de Challans » (à Machecoul)	50%	45 %	5 %	- %
Vannage du Port la Roche (Falleron)	50%	45 %	5 %	- %
Vannage de la Gravelle	50%	45 %	5 %	- %
Vannage de Taillée Gouine	50%	45 %	5 %	- %
Vannage du Fresne	50%	50 %	- %	- %
Vannage du Collet	67%	- %	- %	33%

Pour assurer la continuité de la gestion hydraulique de ces services rendus avec ces manœuvres spécifiques, les différentes bénéficiaires concernés ont convenu de fixer dans des conventions de prestations de services, les modalités techniques et financières de cette gestion hydraulique spécifique.

En outre deux collectivités demandent au SMBB de gérer deux ouvrages supplémentaires. Il s'agit

- du vannage de Millac (pour une cohérence de gestion avec le Collet) propriété de Pornic agglomération pays de Retz ;
- de la pompe du Pont « route de Challans » située à Machecoul-Saint-Même (pour une cohérence de gestion du canal d'amenée), propriété de Sud Retz Atlantique.

Dans ce cadre, trois conventions de prestations de services sont proposées aux bénéficiaires de ces prestations de services :

1. Une convention relative à l'alimentation en eau douce du secteur de Machecoul et marais breton nord avec l'Union des Syndicats des marais Sud-Loire et l'Association d'Irrigation du secteur des marais du Sud Loire. Pour la gestion de 6 ouvrages hydrauliques, il est prévu une participation annuelle (fonctionnement et investissement) suivante :

Ouvrages mis à disposition par les EPCI-fp au SMBB	Union des Marais Sud-Loire			Asso. Irrigants				
	%	Fonction.	Investis.	Total	%	Fonction.	Investis.	Montant
Vannage Pierrière	45%	1 609 €	558 €	2 167 €	5%	179 €	62 €	241 €
Vanne du pont "route de Challans" (Machecoul)	45%	2 216 €	549 €	2 765 €	5%	246 €	61 €	307 €
Port la Roche	45%	4 815 €	31 500 €	36 315 €	5%	535 €	3 500 €	4 035 €
Gravelle	45%	2 239 €	63 €	2 302 €	5%	249 €	7 €	256 €
Taillée Gouine	45%	2 239 €	2 700 €	4 939 €	5%	249 €	300 €	549 €
Fresne	50%	2 788 €	10 000 €	12 788 €	0%	- €	- €	- €
Collet								
TOTAL "ouvrages mis à disposition"		15 905 €	45 370 €	61 275 €		1 458 €	3 930 €	5 388 €

2. Une convention relative à la gestion hydraulique des vannages du Collet et Millac avec le SIVOM du Port du Collet et Pornic agglomération Pays de Retz. Cette convention vise une cohérence de gestion avec l'application du règlement d'eau en vigueur. Le coût de la prestation est fixé de la manière suivante :
 - Pour Pornic agglomération à 11 150 €/an, pour les manœuvres du vannage de Millac ;
 - Pour SIVOM du Port du Collet à 5 570 €/an, pour les manœuvres de « chasses » spécifiques du vannage du Collet.
3. Une convention relative à la gestion hydraulique à la gestion de la pompe du Pont de « route de Challans » avec Sud Retz Atlantique, dont le coût de la prestation est fixé à 2 225 €/an.

Etant donné que le SMBB est gestionnaire depuis le 1^{er} juillet 2023, il est prévu que ces bénéficiaires pour le 2^{ème} semestre 2023 versent 50% de ces montants.

A ce stade, ces conventions sont proposées jusqu'à la fin de l'année 2023, le temps de stabiliser cette nouvelle organisation. Le comité consultatif à créer par le comité syndical du SMBB, sera l'instance chargée du suivi de cette gestion hydraulique.

Le Comité syndical,

*Vu les projets de convention de prestations de services entre les différents bénéficiaires,
Entendu l'exposé du Président,*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de prestations de services relatives à la gestion des ouvrages hydrauliques, à compter du 1^{er} juillet 2023 :
 - o Pour une durée de 6 mois avec une clause de revoyure à 4 mois, pour la convention avec l'Union des marais et l'Association des irrigants sud-Loire ;
 - o Pour une durée de 5 ans avec une clause de revoyure à 6 mois, pour la convention avec Pornic agglomération Pays de Retz et SIVOM du Port du Collet ;
 - o Pour une durée de 6 mois renouvelable un an, pour la convention avec Sud Retz Atlantique.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les participations auprès des bénéficiaires signataires de ces conventions ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



Délibération n°2023_D028_FIN

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 4 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, FERRER Jean-Bernard, GILLET Patrick (suppléant pour BRIAND Pascale), GRALL Yoann, HUGUES Claire, LASSOUS Pascal (suppléant pour GISBERT Thomas), MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- CHARRIER Miguel donne pouvoir à GODEFROY Rosiane

ABSENTS / EXCUSES :

- DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PETRARU Cyril, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : GRALL Yoann

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

<u>OBJET :</u>	FINANCES – Convention de mise à disposition des éclusiers avec le Syndicat Grand Lieu-Estuaire et Pornic agglo
-----------------------	---

Le Président expose :

Suite à la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) Sud-Loire au 30 juin 2023, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) et le Syndicat Mixte Grand Lieu-Estuaire (SGLE) disposent de la compétence suivante : les items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement, définie comme la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (dit « GEMAPI ») à compter du 1^{er} juillet 2023. Des membres du SMBB et du SGLE leur ont respectivement mis à disposition des ouvrages hydrauliques pour exercer cette compétence « GEMA » transférée et donc que ces syndicats mixtes fermés en assument les obligations liées et en particulier leur gestion.

En outre via des conventions de prestations de services avec différents partenaires, le SMBB et le SGLE gèrent d'autres ouvrages hydrauliques afin que la gestion hydraulique de l'ensemble de ces ouvrages soit coordonnée compte tenu de leur interdépendance entre eux. Les manœuvres de ces ouvrages hydrauliques nécessitent de disposer de moyens humains (éclusiers) en particulier un service d'astreinte (24h/24h) et techniques notamment le logiciel de télégestion/télésurveillance.

Dans ce cadre, le SMBB et le SGLE ont besoin de mutualiser leurs moyens pour permettre le bon fonctionnement de cette gestion hydraulique.

En outre Pornic agglo Pays de Retz, au titre de sa compétence GEMAPI, se doit d'appliquer les prescriptions de l'arrêté n°2021/SEE/0016 relatif au système d'endiguement des Moutiers-en-Retz et du port du Collet, et en particulier lors des tempêtes, doit s'assurer de la fermeture de son système d'endiguement dont les vannages de Millac et du Collet sont constitutifs.

Ainsi, il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de personnel pour mutualiser les moyens humains et techniques entre le SMBB et le SGLE, dans le but de constituer un service « Gestion Hydraulique » pouvant intervenir sur les 9 ouvrages pour le SMBB et les 12 pour le SGLE. Les missions sont :

- Un service d'astreinte d'éclusiers (24h/24h),
- La restauration et l'entretien courants des ouvrages.
- Les manœuvres de gestion hydraulique, conformément au règlement d'eau en vigueur et/ou selon les modalités définies par les comités consultatifs du SMBB et du SGLE.

En plus, de cette gestion dite « courante », et en fonction des compétences techniques disponibles, les agents mis à disposition pourront réaliser d'autres interventions en lien avec la gestion hydraulique sur ou à proximité des ouvrages :

- Réalisation de travaux de maintenance en régie directe,
- Surveillance visuelle des digues du pourtour nord du Port du Collet durant les événements tempétueux afin d'anticiper tout risque de surverse et de dépassement du niveau de protection du système d'endiguement.

La convention prévoit la mise à disposition de 1 éclusier du SMBB et pour le SGLE, 3 éclusiers et un coordonnateur du service éclusier (0,3 ETP). Le coût journalier est fixé à 350 €/j incluant tous les frais de fonctionnement, exceptés les coûts liés au logiciel de télésurveillance et télégestion (Topkapi) et les matériaux et fournitures nécessaires au bon fonctionnement ou restauration dédiés à un ouvrage. Chaque partie prend à sa charge directement ces frais liés à l'ouvrage. Un suivi du temps est mis en place et un état des dépenses sera réalisé pour ensuite émettre les titres couvrant les dépenses engagées.

Enfin lors d'événements tempétueux, un éclusier sera mis à disposition de Pornic aggro qui prendra alors en charge tous les coûts liés aux manœuvres de fermeture des vannages du Collet et de Millac ainsi que la surveillance des digues au Port du Collet (continuité de la convention déjà en place avec le SAH).

A ce stade, cette convention est proposée pour un an avec une clause de revoyure à 6 mois, afin d'assurer la continuité de services et le temps de stabiliser cette nouvelle organisation.

Le Comité syndical,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel pour la gestion hydraulique des ouvrages hydrauliques Acheneau-Tenu-Marais breton réalimenté entre SMBB, SGLE et Pornic aggro,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des ouvrages hydrauliques Acheneau-Tenu-Marais breton réalimenté, avec le Syndicat Mixte Grand Lieu-Estuaire (SGLE) et Pornic aggro Pays de Retz, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2023 avec une clause de revoyure à 6 mois ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme

au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

